UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD

MG06 – Les brevets au service de l'ingénieur Examen final

Département humanités

Automne 2014

<u>Durée : 2h00</u> <u>Aucun document autorisé</u>

- 1. Donner la définition d'un brevet (2 points)
- 2. La nouveauté est un critère de brevetabilité. Pourquoi ? Comment l'apprécier ? Quelles en sont les implications ? (2 points)
- 3. Ingénieur dans une PME vous souhaitez déposer un brevet.
 - a. Quels sont les éléments à prendre en considération pour vous assurer qu'il s'agit là d'une stratégie viable pour l'entreprise ? (2 points)
 - b. Quels arguments pourriez-vous mettre en avant pour démontrer l'intérêt stratégique pour l'entreprise de réaliser ce dépôt (autrement dit, en quoi ou comment cela peut-il participer à la stratégie de l'entreprise) ? (2 points)
 - c. Sur quels critères allez-vous vous appuyer pour définir la ou les zones géographiques de dépôt ? (2 points)
 - d. Dans l'éventualité d'un partenariat, quels seraient les arguments que vous pourriezvous avancer pour indiquer avantages et inconvénients d'un co-dépôt ? (2 points)
- 4. Qu'est-ce que la contrefaçon ? (2 points)
- 5. Quelles sont les différentes possibilités de valoriser économiquement un brevet pour une entreprise ? (2 points)
- 6. Commentez le document suivant (4 points)



Espacenet

Données bibliographiques: FR 2847366 (A1)

DISPOSITIF POUR COMPTABILISER LES ARTICLES CONTENUS DANS UN CHARIOT OU CADDIE (MARQUE DEPOSEE)

Date de pub :

2004-05-21

Inventeur(s):

SABIN NICOLAS CHRISTOPHE JEAN +

Demandeur(s):

SABIN NICOLAS CHRISTOPHE JEAN [] +

Classification:

- internationale:

- européenne:

N° de demande ; N°(s) de priorité : FR20020014271 20021114 FR20020014271 20021114

Abrégé pour FR 2847366 (A1)

P Dispositif pour comptabiliser les articles contenus dans un chariot ou « caddie » (marque déposée) sans devoir y retirer un à un chaque article pour les dénombrer et les identifier.Le dispositif est constitué d'un boitier électronique (1) et d'une plaque de détection par pesée (2) relié par un câble (3). Avant de déposer un article dans le chariot, celui-ci sera présenté au lecteur de codes à barres du boîtier électronique (1). L'article sera ensuite détecté par la plaque de détection par pesée (2) lors de son dépôt

3

G07F7/02; G07G1/00; (IPC1-7): G06K9/18; G06M1/00

dans le chariot. Tout article retiré du chariot sera détecté automatiquement par la plaque de détection par pesée (2) et devra être présenté au lecteur de codes à barres du boîtier électronique (1) afin qu'il soit décompté du chariot. A tout moment, une comptabilité précise du chariot pourra être déterminée par le boîtier électronique (1) ayant conservé en mémoire les codes à barres et les poids des articles contenus dans le chariot.Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné aux « caddies » (marque déposée) de supermarché. /P

FR Base de données 5.7,22.5; ult